AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (8)ItemJean-Baptiste André Godin à monsieur A. Lheureux, 20 juin 1866

Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. Lheureux, 20 juin 1866

Auteur·e: Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (8)
Collation1 p. (386r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. Lheureux, 20 juin 1866, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 26/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45489

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>20 juin 1866</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Lheureux</u>, <u>A</u>.
Lieu de destinationCharleville-Mézières (Ardennes)

Description

RésuméSur le procès opposant Godin à Corneau frères. Godin demande à Lheureux ce qui doit être fait après que les pièces du dossier lui aient été renvoyées de Paris et que l'expertise lui ait été complètement favorable. Il lui demande si c'est Dureteste qui doit représenter l'affaire devant le tribunal.

Mots-clés

Consultation juridique, Fonderies et manufactures "Godin", Procédure (droit) Personnes citées

- Corneau frères
- <u>Dureteste [monsieur]</u>

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 28/02/2023 Dernière modification le 18/09/2023

Juie le 20 juin 1666 386 Minsimer of Shourma Les pines de mon dostives dans laffaire mor mon weres pour and de haperties must essephment farveres De la question des dom mages sur laquelle ils instructions dites moi sussi di ust Me Durchet que doit representer laffaire agricy for sous mire ones with